

25-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte administratif 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de **2 480 164.80 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de – **348 247.00 €**,

Constatant que le solde des restes à réaliser 2024 se porte à **+ 2 023 933.23 €**,

- un solde d'exécution global de : - **348 247.00 €**
- un solde de restes à réaliser de : + **2 023 933.23 €**

entraînant un excédent de financement s'élevant à **+ 1 675 686.23 €**

Conformément à l'instruction M57, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de :
2 480 164.80 € comme suit :

Budget primitif 2025 :

- Fonctionnement 002/Recettes : Excédent reporté : **2 059 936.43 €**
- Investissement 1068/Recettes : Excédent de fonctionnement capitalisé **420 228.37 €**
- Investissement 001/Dépenses : Déficit d'investissement reporté **348 247.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2024 pour la Commune comme ci-dessus.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 25 mars 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 24 mars 2025

25-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2024

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :